



## MSP ORTHOCENTRE BERRY

Société interprofessionnelle de soins ambulatoires

Au capital variable de 20 000€

Siège social : 210 Route de Vouzeron 18230 SAINT DOULCHARD

RCS Bourges n° 928903012

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 11 juillet

A 19 heures,

Les associés de la société MSP ORTHOCENTRE BERRY, société interprofessionnelle de soins ambulatoires au capital variable de 20 000 euros se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur la convocation du gérant, conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginé par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance.

Sont présents :

<b>Monsieur Jean Marc DURAND</b> propriétaire de	200 parts
<b>Monsieur Jean Christian BALESTRO</b> propriétaire de	200 parts
<b>Monsieur Emilien ENGELS,</b> propriétaire de	200 parts
<b>Monsieur François DESSUS,</b> propriétaire de	80 parts
<b>Monsieur Yoann BEAUBOIS</b> propriétaire de	150 parts
<b>Monsieur Antoine MOUSSE</b> propriétaire de	100 parts
<b>Monsieur Guillaume PEZIN</b> propriétaire de	50 parts
<b>Madame Jessica LABESSE</b> propriétaire de	10 parts
<b>Monsieur Achille GIGON</b> propriétaire de	10 parts
soit un total de	1 000 parts
sur les <b>mille (1 000) parts</b> composant le capital social.	

JMD / 13  
GP  
EE  
FD  
AM JL  
BY AG

L'assemblée est présidée par M. Jean Marc DURAND, le gérant.

En conséquence, l'Assemblée générale extraordinaire, réunissant plus que le quorum requis par la loi est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocations,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Changement de dénomination sociale et modification des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale  
18- ORTHOCENTRE BERRY

L'article 3 des statuts est mis à jour en conséquence.

*La décision est prise à l'unanimité*

Tourd / B GP H  
RM  
EE BTAG


**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*La décision est prise à l'unanimité*


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance.

Fait en deux exemplaires  
Le 11 juillet 2024


PEZIN Guillaume 


GIGON Achille 

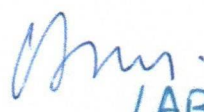
BEAUBOIS Yoann 

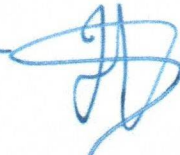
Engel Emilien 

REUSSE Antoine 

Jean-Christophe Batestu 

DURAND Jean-Marc 

François Desmoulin 

LABESSE Jessica 

7010 113 GP DL ADT  
EE BI AG